

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage d'un écrit intitulé Essai historique sur les arts considérés dans leurs rapports avec la République, en annexe de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage d'un écrit intitulé Essai historique sur les arts considérés dans leurs rapports avec la République, en annexe de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 701;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21101_t1_0701_0000_1

Fichier pdf généré le 30/01/2023

67

Elle accepte ensuite l'hommage d'un écrit intitulé : *Essay historique sur les arts considérés dans leurs rapports avec la République*. Elle en ordonne la mention honorable et le renvoi au comité d'instruction publique (1).

68

La société populaire de Honfleur applaudit au châtement des chefs de la nouvelle conjuration. Elle demande une quantité suffisante de pommes de terre pour ensemercer les terrains incultes de son territoire. Renvoyé au comité d'agriculture (2).

69

[*La Sté popul. de Sedan, à la Conv.; s.d.*] (3).

« Représentans du peuple,

Louange à la Montagne : par elle la République vient d'être encore une fois sauvée. En vain les despotes conjurés répandent la corruption, leurs efforts viendront toujours se briser contre le rocher révolutionnaire, qui finira par les écraser tous.

Nous vous rendons grâce d'avoir découvert une conjuration qui a failli anéantir la liberté. Restez à votre poste pour assurer le bonheur du peuple; et la République française comme une Méduse, pétrifiera d'effroi les monstres couronnés qui oseront jeter sur elle un regard audacieux. »

[Non signé]

70

Le citoyen Jean Michel Denis, homme de lettres, offre à la Convention nationale un mémoire, contenant des mesures pour éviter la fréquence des accidents qu'occasionnent les naufrages, et pour conserver aux familles de ceux qui en sont victimes, les vêtements et effets dont ils étoient pourvus.

Renvoyé au Comité des secours et d'instruction publique (4).

PIÈCES ANNEXES

I

[*Le c^o Florkin, à la Conv. s.l.n.d.*] (5).

« Citoyens représentans,

Les lois sages faisant le bonheur des peuples comme elles assurent la prospérité des nations,

(1) *J. Sablier*, n° 1232.

(2) *J. Sablier*, n° 1232; *Débats*, n° 561, p. 251.

(3) *Débats*, n° 559, p. 189.

(4) *Bⁱⁿ*, 12 germ. (suppl^t); *Ann. patr.*, n° 458.

(5) *F^{io}* 331, N.-Y.

qu'il soit permis à un réfugié liégeois persécuté, emprisonné, expatrié trois fois pour la cause sacrée de la liberté de venir en rendant hommage au gouvernement tutélaire qui le protège, payer à la nation française le faible tribut de sa récompense et de son zèle. Mon seul et unique désir a toujours été d'être utile à la chose publique, heureux si je puis en indiquer quelques moyens. C'est de l'agriculture, Citoyens Représentans, dont j'entreprends de vous parler, cette profession nourricière maternelle, la première comme la plus honorable de toutes la plus nécessaire et la plus utile après la science de mœurs.

La loi de Zoroastre met au nombre des grandes vertus de semer les grains avec pureté et de planter les arbres. Cette idée du législateur des Perses m'en a fait naître plusieurs autres. Je sçais, Citoyens représentans, que ce n'est point l'or qui fait la richesse, mais bien la propriété territoriale, la propriété foncière, que les pays ne sont point cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté; Quels doivent donc être les avantages, quelle doit être la supériorité de la nation française après avoir conquis le sol de la Liberté, de posséder encore le sol le plus fertile par sa nature et l'industrie de ses habitans et bien malgré tous ces avantages réunis je crois encore pouvoir ajouter à sa fertilité naturelle, sans épuiser pour cela cette mère féconde, je veux parler de divers engrais dont le métrage et certaine préparation non pratiquée jusqu'à ces jours peuvent, je crois, procurer au cultivateur, à l'agronome tant soit peu intelligent, l'avantage d'une double récolte.

Ces moyens sont de mélanger avec discrétion toutes ces immondices, ces vidanges que l'on transporte journellement hors de ces murs qu'impriment une exhalaison nuisible et pestilentielle, de les mêler avec les décombres, dont la voie publique, les chemins ainsi que divers lieux épars sont surchargés, d'employer tous ces décombres en les dégagant de leurs énormes platras, ainsi que toutes les différentes matières employées journellement à la fabrication du salpêtre, qui quoique privées en partie par les différentes épreuves qu'on leur a fait subir de leur sucre le plus actif, conserve encore par cet heureux mélange qui leur donne une nouvelle vie, assez de vertu pour féconder le germe de la plante, qui lui est confiée, lui donne une nouvelle subsistance, et souvent même dans les années de sécheresse, sert plus souvent à son développement et sa conservation en attendant le feu d'un engrais trop fort qui brûle la plante et la dévore. Je me résume en peu de mots, je crois et j'ose me flatter que tout champ, que toute terre ainsi préparée par un double mélange de boues, curages, vidange et décombres purifiés et épandus sur les terres peut donner à l'homme qui le cultive deux abondantes récoltes, j'en ai pour garant la seule expérience que j'ai pu faire dans un terrain à peu près semblable à celui que j'ai pu reconnoître aux environs de cette commune ou dans une étendue de 23 verges de notre pays, après avoir recueilli 200 setiers d'orge le plus beau et le mieux nourri, j'ai eu encore une abondante récolte en sus et je puis vous faire observer que toutes les années je laissois pâturer mes chevaux trois ou quatre mois sur mes terres; arrivés au printemps, tous les connoisseurs